

VILLE DE
RIORGES

N° 4_2

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX
ET DEPLACEMENTS**

**APPROBATION D'UNE
CONVENTION
D'AUTORISATION DE PASSAGE
ET TRAVAUX EN TERRAIN
PRIVE, A CONCLURE AVEC
MONSIEUR ET MADAME
ORGEAS**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 6 JUILLET 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Roland DEVIS Nicole AZY Pierre BARNET Valérie MACHON	Michelle BOUCHET Bernard JAYOL Véronique MOUILLER Alain ASTIER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**APPROBATION D'UNE CONVENTION
D'AUTORISATION DE PASSAGE ET TRAVAUX EN TERRAIN PRIVE
A CONCLURE AVEC MONSIEUR ET MADAME ORGEAS**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de l'élargissement de l'impasse Champfleury et en vue de son aménagement futur, la ville de Riorges doit procéder à l'alignement d'une partie de la propriété de monsieur et madame ORGEAS. Ces derniers sont propriétaires de la parcelle figurant au plan cadastral sous le numéro 133 de la section AA.

Afin de faciliter la circulation, une intervention de la commune est nécessaire. La partie aménagée constituera une voirie et sera ultérieurement rétrocédée à la commune après arpentage par un géomètre-expert.

Il est proposé une convention entre les deux parties, permettant :

- de définir les limites d'intervention de la ville de Riorges ;
- d'engager monsieur et madame ORGEAS qui donnent leur autorisation de passage en terrain privé pour procéder à la réalisation des travaux."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention d'autorisation de passage et de travaux en terrain privé à conclure avec monsieur et madame ORGEAS ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 7 juillet 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-4_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN